



**HAL**  
open science

## Face à la violence de la guerre

Raphaëlle Branche

► **To cite this version:**

Raphaëlle Branche. Face à la violence de la guerre. in Jean-François Sirinelli et Yann Potin (dir.), Générations historiques, PUF, pp.349-355., 2019. hal-04282739

**HAL Id: hal-04282739**

**<https://hal.parisnanterre.fr/hal-04282739>**

Submitted on 13 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Face à la violence de la guerre*  
Raphaëlle Branche

En 1986, j'entrai en seconde au lycée Louis-Le-Grand. Accueillant les élèves, une enseignante nous signifia immédiatement notre entrée dans un nouveau monde. Plus rien ne serait comme avant dans notre univers scolaire. La loi du plus fort allait désormais régner et même un travail acharné ne nous sauverait pas de la chute inévitable qui guettait la plupart d'entre nous. Les sciences étaient notre unique salut : pour certains, ce serait les mathématiques, pour d'autres la physique ou la chimie. La biologie avait été supprimée de l'enseignement de seconde : à Louis-le-Grand, on s'arrangeait avec les règles communes ; il suffirait d'y revenir en Première. C'est dans ce lycée, où les seules classes littéraires étaient de l'autre côté du grand hall et après le baccalauréat, que je décidai de devenir professeur d'histoire.

La rentrée 1986 fut aussi celle des mobilisations contre la loi Devaquet où le quartier latin ne fut pas en reste. Dans les manifestations qui s'enchaînaient alors, c'était bien une jeunesse qui s'exprimait. J'entrai alors dans le fleuve de ma génération. Le retrait de la loi lui donna peut-être le goût de la lutte politique et le sentiment que la mobilisation pouvait payer. Pour beaucoup, la mort de Malik Oussekin en décembre 1986, rue Monsieur-le-Prince, fut aussi un choc : la police pouvait tuer. Un jeune homme, un étudiant. L'intention était évidente, les gestes sans équivoques. Son apparence physique, liée à ses origines maghrébines, en avait-elle fait une cible particulière ? Il était difficile de ne pas s'interroger.

Place Paul-Painlevé. Au fond de la librairie, sur la gauche, un présentoir tournant permettait de découvrir une partie de la PCM, la petite collection Maspero. Ses couvertures légèrement cartonnées étaient douces sous les doigts. J'ai toujours dans ma bibliothèque ces volumes aux couleurs vives et douces à la fois. Celle qui allait se révéler fondamentale dans ma vie d'historienne avait la couleur d'un chardon, bleue et violette<sup>1</sup>. Treize ans plus tard, son auteur siégerait à mon jury de thèse et dirait son émotion de voir prolonger son travail d'historien engagé contre le mensonge d'Etat. Pierre Vidal-Naquet m'aurait, entre temps, ouvert les portes de son bureau : ses encouragements et son intense soif de chercheur m'ont portée et obligée. Par la lecture de *La Torture dans la République* et la découverte de *Muriel ou le temps d'un retour* d'Alain Resnais, je pris conscience que mon pays avait massivement pratiqué des crimes de guerre pendant la guerre d'Algérie, en utilisant les appelés du contingent. J'étais loin d'imaginer que j'en serai un jour, moi aussi, l'historienne. Pour l'heure, il s'agissait de finir mes études scientifiques pour pouvoir, enfin, entrer en hypokhâgne.

La rentrée 1989 fut, elle aussi, la fin d'un monde : un matin, dans la cour du lycée Fénelon, l'air commençait à être plus frais. On se serrait sous le préau en attendant la sonnerie. Je revois le visage de celui qui m'annonça la nouvelle : le mur de Berlin était tombé dans la nuit. Incroyable nouvelle qui nous reliait au monde en train de se faire, aux espoirs de lendemains différents. Sous l'ancienne verrière dépolie, tout semblait possible ; on se sentait un peu Berlinois, tout en regrettant de n'être que Parisiens.

L'histoire qu'on nous enseignait, pourtant, était assez éloignée de ces événements et la géographie, alors, me paraissait bien plus en prise avec le monde. Je fus initiée à ses mystères par Jacques Scheibling. Enseignant extraordinaire, il avait la vertu de rendre actuels aussi bien les projets démiurgiques de Staline que les évolutions du couvert forestier de l'île de France depuis le Moyen-Age ou encore la pénéplaine post-

---

<sup>1</sup> Pierre Vidal-Naquet, *La Torture dans la République : essai d'histoire et de politique contemporaines (1954-1962)*, Paris, La Découverte, Petite collection Maspero, 1983 (1<sup>ère</sup> édition : Paris, Minuit, 1972, 205 p.)

hercynienne ! J'hésitais un temps entre les deux matières et goûtais ses immenses qualités de pédagogue. Ses anciens élèves forment jusqu'à aujourd'hui une constellation aux yeux brillants à l'évocation de ses cours.

Sur l'espace s'inscrivaient les traces des actions humaines et le poids des structures (morphologiques mais aussi économiques ou politiques). L'histoire n'était pas si différente. Elle serait résolument contemporaine pour moi : tout autour, le monde se recomposait à une vitesse très rapide. 1990-1991 : tout changeait, des futurs s'ouvraient, des évidences s'effondraient, le présent était assurément pluriel et labile. La période était exaltante. Elle était inquiétante aussi : invasion du Koweït, putsch en Russie et puis, bientôt, la guerre toute proche de nous et l'impuissance.

Le premier choc vint d'Algérie et s'appelait officiellement « interruption du processus électoral ». Janvier 1992. Je lis la presse française : on s'y réjouit qu'un processus démocratique ait été stoppé entre les deux tours d'une élection. Je me sens décalée. L'assassinat de Mohammed Boudiaf quelques mois plus tard signera l'entrée dans une violence brutale dont ne nous parviendront bientôt que les pires excès : villages massacrés, femmes égorgées en pleine rue, poètes, journalistes, chanteurs, pédiatres, avocats – hommes et femmes – assassinés. L'Algérie devint une terre de sang où se terrait le sens. Les boussoles s'affolaient : que se passait-il ? Le passé revenait dans ce présent brûlant qui tentait de l'expulser ; on voulait purifier le pays, l'islamiser, de quoi ? De quels maux ? De quel passé ? La France n'était jamais loin en Algérie.

Tout allait si vite. Chaque jour apportait son lot de récits, jusqu'à ce que la violence terroriste arrive en France même, jusqu'à ce que l'Algérie devienne une terre dangereuse où la guerre se déployait à huis clos et d'où l'on sortait comme de l'enfer. Je lisais alors ceux et celles qui tentaient d'expliquer et je commençais mon premier travail de recherche sur la guerre d'indépendance et sa représentation dans le cinéma français<sup>2</sup>. A l'Université de Paris-8, je trouvais surtout l'occasion de m'engager pour tenter de secourir et alerter sur le sort des habitants de Sarajevo pris sous le feu des troupes des Serbes de Bosnie. Les récits qui venaient d'ex-Yougoslavie faisaient, en particulier, état de viols massifs de femmes détenues dans des camps. On découvrait alors que le viol était une arme de guerre utilisée sciemment dans un but de purification ethnique. Mon engagement rejoignait alors mon militantisme féministe. Je constatais surtout à quel point nous étions peu aux meetings, aux manifestations, aux élections européennes quand fut lancée une liste L'Europe commence à Sarajevo<sup>3</sup>. Étions-nous assez pour former une génération ? Je n'ai pas eu ce sentiment alors tant notre faiblesse numérique m'écrasait. Nous nous savions surtout que nous étions impuissants.

J'ai été très marquée intellectuellement et politiquement par ces deux conflits à quelques heures d'avion de Paris, dans des pays si proches, nos semblables. Combien avons-nous été parmi les historiens ? Je ne sais. Assurément à l'aube de ma thèse, je me questionnais sur les conflits qui déchiraient des communautés politiques et voyaient se déployer une gamme de cruautés impressionnante et qui visait précisément, je le comprendrai plus tard, à impressionner.

Désireuse de travailler sur la guerre d'Algérie, je n'imaginai pas qu'un tel travail soit possible. 35 ans après le cessez-le-feu, aucun travail d'histoire sur les aspects militaires de la guerre n'avait été réalisé sur archives et je souhaitais alors continuer à explorer les représentations que la société française s'était faite du conflit depuis 1962. Ayant identifié la prégnance du thème de la torture dans les films de fiction, ce fut avec

---

<sup>2</sup> Mémoire de maîtrise sous la direction de Benjamin Stora. La lecture de son livre *La Gangrène et l'oubli : la mémoire de la guerre d'Algérie*, en 1991, m'avait en effet fait percevoir l'intérêt d'une telle étude.

<sup>3</sup> La liste réunit 1,57% des suffrages exprimés en juin 1994.

le désir d'en élargir l'étude à d'autres supports que je m'adressai alors tout naturellement à Jean-François Sirinelli. Alors qu'il acceptait de me diriger et de m'accueillir à l'Université de Lille-3, ses questions réorientèrent radicalement mon travail : « vous voulez travailler sur les représentations de la torture après la guerre, mais qu'en sait-on ? Que s'est-il passé pendant la guerre en Algérie ? Etes-vous allée voir les archives militaires ? ». Je n'avais pas imaginé qu'elles puissent être accessibles sur un tel sujet. J'y suis allée. Je n'en suis jamais revenue et j'ai laissé l'étude des représentations pour devenir une historienne de la guerre et des violences en situation coloniale.

Mon environnement intellectuel a alors commencé à se fixer.

Cependant si génération il y a ici, elle fut d'abord d'archives. J'appartiens à la génération post-juillet 1992. La génération qui a pu travailler sans dérogation sur les archives publiques de la guerre d'Algérie. Trente ans après l'indépendance de l'Algérie, trente ans après la clôture archivistique de ce qui était considéré d'un bloc comme une période (1954-1962), une première grande catégorie d'archives publiques était en effet devenue accessible. Pour les autres documents, le régime restait dérogatoire et les dérogations n'étaient accordées que pour quelques mois. La quasi-totalité des documents nécessaires à mon sujet engageaient la sûreté de l'Etat, la défense nationale ou la vie privée des personnes<sup>4</sup> : il fallait attendre 2022 pour les consulter librement. Je fis donc des dizaines de demandes de dérogation et travaillai avec cette épée de Damoclès d'une restriction soudaine de l'accès, d'une évolution dans l'interprétation de la notion de protection de la vie privée, des délais écoulés avant d'avoir pu consulter les documents autorisés. Pour autant, comme tous ceux qui commencèrent alors à travailler sur la période de la guerre, les dérogations furent largement accordées. La présence du général André Bach à la tête du Service historique de l'armée de terre a été un facteur essentiel à cette ouverture. Ma génération d'historiens lui doit beaucoup. Parmi ceux qui bénéficièrent de ce nouveau contexte archivistique se trouvait un homme à longue barbe, géant au regard bleu qui avait trouvé à Vincennes un deuxième bureau : Charles-Robert Ageron.

Alors que je tapais avidement sur mon ordinateur (toute photocopie était interdite), Charles-Robert Ageron noircissait des pages de cahier et se félicitait de pouvoir enfin éclairer cette histoire dont il avait été un des protagonistes, jeune enseignant d'histoire à Alger et militant parmi ceux qu'on appelait les libéraux. Un par un, il prenait les sujets et établissait les faits : il fut ainsi le premier à écrire sur les barrages frontaliers, les harkis, les purges dans l'ALN<sup>5</sup>...

Durant toute ma thèse j'ai suivi le séminaire qu'il animait à l'Institut d'Histoire du Temps Présent. Conformément à l'esprit du lieu, s'y côtoyaient des historiens de tous âges et des témoins. Etrangement, Charles-Robert Ageron, qui n'hésitait pas à rappeler son expérience algérienne, semblait très suspicieux des paroles des témoins. A plusieurs reprises, il contestait tel ou tel point raconté par ses invités. La leçon d'histoire n'en était pas moins sous nos yeux : jeunes doctorants, nous étions plusieurs à prendre alors la mesure de la particularité de cette histoire. Sensible, politique, source de tensions et de débats parfois houleux, elle était aussi très largement à écrire. L'ampleur de la tâche était exaltante. A l'IHTP nous accueillait toujours la bienveillante Anne-Marie Pathé qui, à côté de la figure du patriarche, s'attachait à valoriser les plus jeunes et à soutenir leurs

---

<sup>4</sup> Loi du 3 janvier 1979. Sur les effets de cette loi sur les conditions de travail des historiens de la période, je me permets de renvoyer à la deuxième partie de *La Guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?*, Paris, Le Seuil, coll. L'Histoire en débats, 2005, 445 p.

<sup>5</sup> Guy Pervillé, « Charles-Robert Ageron », *Outre-mers*, tome 95, n°360-361, 2008, p.373-388.

travaux en leur indiquant tel article, tel nouveau fonds. Nous sommes nombreux à devoir beaucoup à Anne-Marie.

Au séminaire de Charles-Robert Ageron, j'ai en particulier eu la chance de rencontrer Sylvie Thénault dont la recherche doctorale portait sur les magistrats qui, en Algérie, se chargèrent d'appliquer le volet légal de la lutte contre les indépendantistes algériens<sup>6</sup>. Très rapidement nous comprîmes toutes deux que nous travaillions sur la même pièce : elle explorait le côté face, légal, tandis que je découvrais, côté pile, l'importance des violences illégales commises par l'armée française. Nos sujets se touchaient en un lieu : les centres de tri et de transit mis en place par l'armée pour détenir les personnes suspectes. Légalisés a posteriori, ils permettaient de détenir et de soumettre à la torture des prisonniers pendant des semaines, parfois des mois. Nous avons pu échanger sur nos découvertes, confronter nos idées, partager nos lectures.

Charles-Robert Ageron s'était montré plutôt sceptique, si ce n'est hostile, à mon sujet de thèse. Comme d'autres, il pensait qu'il était trop tôt pour prendre le risque d'explorer ces questions. Sans doute estimait-il aussi que l'armée s'évertuerait à rendre les archives inaccessibles. J'avais le soutien de Pierre Vidal-Naquet mais il était lointain. Sylvie et moi découvrions les archives en même temps et prenions conscience de l'organisation du système répressif mis en place pendant la guerre. Nous pouvions nous éclairer réciproquement sur tel ou tel fonctionnement institutionnel, tel ou tel texte réglementaire. Nos thèses, avançant de concert, se renforçaient l'une l'autre et nous permettaient d'affirmer avec plus de force les dévoiements du droit dont la France s'était rendue responsable en Algérie pendant la guerre. La période coloniale échappait alors à notre regard : la masse des archives disponibles sur la guerre happait tout notre temps et attirait alors les chercheurs. Il faudra attendre quelques années encore pour que la période précédente attire de nouveau et permette de mieux resituer la guerre dans sa gangue coloniale.

J'ai eu la chance, ensuite, de diriger avec Sylvie Thénault le séminaire qui prit la suite de celui de Charles-Robert Ageron à l'IHTP. Henry Rousso, son directeur, m'y avait accueillie et avait soutenu l'idée de proposer au réseau des correspondants de l'IHTP de travailler sur la guerre d'Algérie en France. Sylvie fut recrutée au CNRS. Nous avons pendant cinq années pu mener ensemble cette enquête collective, extraordinaire expérience de partage qui nous inscrivait dans la filiation d'une idée originale dont le maintien était conditionné à l'évolution du métier d'enseignants du secondaire. L'équipe des correspondants départementaux est en effet constituée essentiellement d'enseignants du secondaire à qui il était, jusqu'alors, donné une décharge pour participer à une recherche d'ampleur nationale, pilotée par l'IHTP. S'y mêlaient aussi des étudiants sortis de la maîtrise, des doctorants, quelques jeunes retraité.e.s. Certain.e.s avaient été tout juste recruté.e.s tandis que les plus ancien.nes avaient déjà plusieurs enquêtes à leur actif. La Deuxième Guerre mondiale avait été leur pain quotidien. Avec cette enquête, nous allions déployer un autre champ d'étude pour lequel nous étions à peu près tous au même niveau d'ignorance : la guerre d'Algérie telle qu'elle fut vécue en métropole<sup>7</sup>. Plus familiers de l'histoire politique, les correspondants allaient ancrer l'enquête dans cette histoire et nous avons pu explorer ainsi ce que la guerre avait fait à la France et interroger la réalité de la guerre pour les Français d'alors. Plusieurs facettes de cette réalité ont été étudiées au gré des appétences des uns et des

---

<sup>6</sup> Une version remaniée de cette thèse soutenue en 1999 est parue sous le titre *Une drôle de justice : les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La Découverte, 2001, 347 p.

<sup>7</sup> Une partie des travaux des correspondants a été publiée dans Raphaëlle Branche et Sylvie Thénault (dir.), *La France en guerre, 1954-1962. Expériences métropolitaines de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Autrement, 2008, 501 p.

autres et des trouvailles archivistiques. Les séminaires du réseau furent des lieux de formation continue pour nous tous, chercheurs et chercheuses, enseignant.e.s-chercheurs et chercheuses et enseignant.e.s qui avons eu la chance de pouvoir travailler dans cette structure peut-être unique à l'échelle nationale.

Mais revenons à la thèse un instant. A force de travailler dans les archives militaires, je m'étais enfoncée de plus en plus dans les régiments et avais atteint le niveau des unités combattantes. Mon projet de comprendre comment l'armée de la République avait pu ordonner à ses hommes de commettre des crimes de guerre allait pouvoir évoluer. De cette problématique politique, dont les fondements avaient si magistralement été posés par Pierre Vidal-Naquet, je glissai à des questions sur l'armée elle-même et son fonctionnement. Comment cette structure d'ordre, soumise au pouvoir politique, avait-elle fait avec ces violences illégales ? Comment les ordres avaient-ils circulé ? Avaient-ils été obéis ? Je décidai d'aller au plus près des hommes et des gestes. J'y avais été incitée par Stéphane Audoin-Rouzeau. La fréquentation de son séminaire était un aiguillon régulier : l'anthropologie historique proposait des pistes stimulantes pour interpréter les violences, dépasser la sidération et proposer de les inscrire dans l'histoire. Après m'avoir écouté lui parler de mes projets, il m'avait poussée au pas décisif : ne pas en rester aux ordres écrits et aux textes mais aller du côté de la pratique. Je me mis alors en tête de comprendre comment des hommes ordinaires avaient pu commettre des crimes de guerre tout en restant impunis (la torture par laquelle j'étais venue au sujet, mais aussi les exécutions sommaires dont je découvris l'ampleur et d'autres violences illégales encore). La lecture de Christopher Browning fut déterminante à cet égard<sup>8</sup>. Elle rendait aussi éclatantes les difficultés qu'il y aurait à mener un tel travail sur l'Algérie puisque les archives de la justice militaire étaient totalement inaccessibles et que, de toute façon, ces violences illégales sur lesquelles je me concentrais n'avaient qu'exceptionnellement été punies. Il me fallait trouver d'autres sources et je décidai alors d'interroger des anciens combattants. L'IHTP avait été un laboratoire pionnier en ce domaine et la présence de Danièle Voldman comme ses écrits étaient un encouragement à mener ce travail auquel peu croyaient<sup>9</sup>. Pas de génération ici : pas d'analyse de la pratique en commun, pas de réflexions partagées sur les enjeux épistémologiques d'une telle enquête. Je continue, jusqu'à aujourd'hui, à déplorer la rareté des occasions d'échanger sur cette pratique si singulière des historiens du temps présent en particulier quand il s'agit de sujets si douloureux pour ceux et celles qui parlent. Je travaille, en revanche, régulièrement avec des psychologues ou des psychiatres pour nourrir ma réflexion sur l'enquête orale comme pour éclairer ce qui peut se jouer pour des humains soumis à des violences de guerre.

Pendant les années de thèse, la question de la torture pendant la guerre d'Algérie n'était pas ce qu'elle est devenue depuis les années 2000 : une vérité impossible à cacher et un récit envisageable pour ceux qui l'avaient pratiquée ou subie. En 2018, le président de la République reconnut enfin que le pouvoir politique avait été responsable de sa mise en place et de sa généralisation. Le contexte a donc radicalement changé en une vingtaine d'années. Les langues se sont déliées ; des dizaines de textes autobiographiques ont été publiés. La guerre a continué d'être explorée mais moins. La curiosité s'est déplacée vers la période antérieure : restituer la longue durée coloniale des pratiques observées pendant la guerre, comprendre le fonctionnement de la société

---

<sup>8</sup> Je le découvris en collection 10/18 en 1996 (la première édition française date de 1992) : Christopher Browning, *Des hommes ordinaires. Le 101<sup>e</sup> bataillon de réserve de police allemande et la solution finale en Pologne*, Paris, 10/18, 1996, 284 p.

<sup>9</sup> Voir notamment Danièle Voldman, « Le témoignage dans l'histoire française du temps présent », *Bulletin de l'Institut d'histoire du temps présent*, 75, 2000.

dans l'Algérie coloniale et promouvoir une histoire moins politique de cette période est désormais ce qui domine la recherche depuis une dizaine d'années. J'y contribue aussi, parcourant l'amont et l'aval de la période de la guerre, avec, désormais, la joie d'y accompagner de plus jeunes chercheurs et chercheuses qui m'apprennent tant<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Je ne peux citer tous les étudiants et toutes les étudiants de maîtrise et de Master dont j'ai eu le plaisir de suivre la recherche à Rennes, Paris-1 et Rouen mais c'est notamment à eux que je pense ici. Je pense aussi à ceux et celles dont j'ai accompagné les travaux de doctorat : Lydia Hadj-Ahmed, Lucas Hardt, Eva Käuper, Annick Lacroix, Didier Lavrut, Fanny Layani, Denis Leroux, Marius Loris, Hugo Mulonnière, Aziz Sadki, Nastassia Serste et Manon Walin.